

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DJS 228 Subvention et convention (150.000 euros) avec l'Union Stade Français Paris Saint-Cloud (92).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Union Stade Français Paris Saint Cloud ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Union Stade Français Paris Saint-Cloud, 8, place de l'Eglise 92210 Saint-Cloud et l'association Stade Français, 2, rue du Commandant Guilbaud (16e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 150.000 euros est attribuée à l'Union Stade Français Paris Saint-Cloud (N°X06256/2011_06305) au titre de ses activités sportives pour la saison 2011-2012.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous la réserve de la décision de financement.